

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **10 décembre 2015**

Délibération n° 2015-0885

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets - Année 2014**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Claisse

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 24 novembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : lundi 14 décembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Bernard (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Belaziz (pouvoir à M. Kabalo), MM. Boudot (pouvoir à M. Casola), Buffet (pouvoir à M. Barret), Denis (pouvoir à Mme Frier), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Fenech (pouvoir à Mme Balas), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Gascon (pouvoir à Mme Corsale), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Servien (pouvoir à M. Diamantidis), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Conseil du 10 décembre 2015**Délibération n° 2015-0885**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets - Année 2014**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 novembre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon, établissement public de coopération intercommunale (EPCI), était compétente, notamment, pour la collecte, le traitement et la valorisation des ordures ménagères. En 2014, ce sont 1 325 594 habitants répartis sur 59 Communes qui ont bénéficié de ce service public.

Le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets prévoit l'obligation pour les collectivités ou EPCI exerçant une compétence dans le domaine de la gestion et de l'élimination des déchets d'établir un rapport annuel technique et financier sur l'exercice de cette compétence.

La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) a créé, à compter du 1er janvier 2015, la Métropole de Lyon, collectivité territoriale à statut particulier. La Métropole de Lyon est substituée à la Communauté urbaine de Lyon dans toutes les procédures administratives et juridictionnelles en cours à la date de sa création, dans l'ensemble de ses droits et obligations, et dans toutes les délibérations et tous les actes qui relèvent de sa compétence.

Le rapport annuel sera donc présenté au Conseil de la Métropole de Lyon avant d'être transmis aux Maires de chacune des Communes situées sur le territoire de la Métropole pour une présentation en Conseil municipal. Il sera également mis à disposition du public.

Les principaux indicateurs sont les suivants :

1/ La prévention et la collecte des déchets

- poursuite des actions engagées en matière de prévention des déchets et évolution importante du nombre de sites de compostage partagé installés,
- continuité des actions des "messagers du tri" et des équipes d'optimisation sur la qualité de la collecte sélective (hausse du nombre de personnes sensibilisées),
- poursuite des actions engagées concernant l'harmonisation des couleurs de couvercles des bacs de tri, et, simultanément, le volume des bacs de tri (remplacement des bacs de 120 litres et 140 litres par des contenants de 180 litres),
- augmentation des quantités de collecte sélective (+ 1,74 %),
- hausse des quantités de déchets ménagers produits (+ 1,25 %), mais baisse de la quantité produite par habitant (- 0,10%), malgré la hausse de population,
- poursuite de la hausse du tri du verre : + 2,04 %.

2/ Le traitement des déchets

- l'incendie du 12 novembre 2013 a limité la capacité d'incinération de l'usine de Rillieux la Pape en 2014,
- le test sur les emballages plastiques à Villeurbanne a pris fin en décembre 2014,
- les grands lyonnais trient toujours mieux en déchèterie : forte hausse de la collecte des déchets diffus spécifiques, extension de la collecte des textiles, mise en place de la filière meubles et, pour la première fois depuis 1998, le tonnage des encombrants est inférieur à 20 000 tonnes,
- priorité donnée à la valorisation matière et énergétique,
- baisse de la quantité de déchets stockés, intégration des déchets utilisés pour le remblaiement en valorisation matière et non en stockage,
- fin de l'exploitation des installations de stockage des déchets inertes de Rillieux la Pape fin 2014 et des déchets non dangereux de Genas en aout 2013.

3/ Les actions solidaires

La direction de la propreté a poursuivi en 2014 ses actions solidaires :

- nouvelle formule de collecte du papier au profit de l'Association française contre les myopathies (Téléthon) : valorisation du geste de tri du papier tout au long de l'année : 21 032,38 € de don,
- don à la Ligue contre le cancer grâce à la collecte du verre : 79 910 €.

Il est donc proposé au Conseil de prendre acte du rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'élimination des déchets établi au titre de l'année 2014 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

Prend acte des éléments détaillés du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Communauté urbaine de Lyon pour l'année 2014.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2015.